



**MODIFICATION DU  
BUDGET PRIMITIF 2014  
Décision numéro 1**

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/59

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf septembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 septembre 2014

*PRESENTS* : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

*ABSENT* : SEVERAC Pascal.

*Secrétaire de séance* : Monsieur MICHEL Gilbert

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier certains articles du budget :

*Dépenses de fonctionnement :*

- ✓ Art. 73925 : Fds péréquation ressources communales + 3 500,00 €
- ✓ Art 61551 : Entretien matériel roulant - 3 500,00 €

*Recettes de fonctionnement* : néant

*Dépenses d'investissement :*

- ✓ Art. 23131 : Constructions communales - 4 196,60 €
- ✓ Art. 23185 : Grenier en bois - 5 238,40 €
- ✓ Art 266 : Autres formes de participations + 9 435,00 €

*Recettes d'investissement* : néant

Certifié exécutoire compte tenu  
de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

En Mairie, le 29 septembre 2014  
Le Maire,

